SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX
DE LA VILLE D'ALLONNES ET DU CCAS

ESPACE ELSA TRIOLET
3, IMPASSE DES ACACIAS– 72700 ALLONNES

e-mail : cgt.territoriaux@ville-allonnes.fr

VICTOIRE !
La lutte paie, la preuve !

Après plus de 3 ans de batailles contre la loi de transformation de la fonction publique qui nous supprimait purement et simplement tous les congés ultra légaux (conquis locaux), la CGT obtient 4 critères au titres des sujétions spéciales et permet ainsi l'obtention de congés :

► Modulation importantes du temps de travail pour les semaines dépassant les 37h/hebdomadaires.
Sont concernés : Les personnels Atsem et faisant fonction avec deux journées de sujétions particulières: 1 jour le vendredi qui suit le jeudi de l'ascension férié, 1 jour avant ou après le 14 juillet

► Travail en milieu d'intervention spécifique (froid/chaud)
Sont concernés : Les agents du service Restauration Municipale Adjoints Techniques, Agents de maitrise

► Travail à fortes contraintes physiques (manutention de charges, postures pénibles etc.)
Sont concernés : Les agents des Services Techniques – cadres d'emploi : Adjoints Techniques – Agents de Maitrise (hors direction et encadrement direct Catégorie A et B) Les agents d'entretien des locaux – cadres d'emploi : Adjoints Techniques

► Travail dans un environnement à niveau sonore important
Sont concernés :
*- **Les agents du service Petite Enfance** (hors cadre de direction) – Cadres d'emploi concernés : Auxiliaires de puériculture, Educatrices des jeunes enfants, Agents social*
*- **Les agents du service jeunesse du pôle animation** (hors cadre de direction) Cadres d'emploi concernés : Adjoints d'animation, agents social*
*- **Les agents du service Enfance Education** – Atsem et faisant fonction (hors cadre de direction – Cadres d'emploi concernés : Adjoints d'animation, et Adjoint technique)*

La CGT a été la première organisation syndicale à demander à avoir des réunions de travail et à suivre le dossier pour proposer des pistes de maintient de nos acquis et notamment sur le maintient des congés (3 jours pénibilités/travaux exceptionnels par exemple).

Plusieurs heures de consultations avec vous les agents en HMI depuis mars 2021, des courriers de demande de rencontre au près du Maire, dépôt de préavis de grève local, de multiples heures de réunions pour le collectif « 1607h » au sein du syndicat et en réunion avec l'administration territoriale ont été nécessaire pour arracher les sujétions qui n'étaient pas du tout envisagées à l'origine par notre employeur.

Le résultat est que nous sauvons tant bien que mal quelques congés. C'est par votre mobilisation et la grève que nous avons pu imposer cela dans le cadre légal et validé par la préfecture.

La lutte ne s'organise pas seule, les activités militantes sont indispensables face aux attaques.

Il n'y a pas de petite victoire, toutes les luttes permettent de relever la tête face au rouleau compresseur de la politique libérale de Macron ! Syndiquez-vous !

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !
VIVE LA CGT !

Il ne faut jamais rien lacher !

Continuons la lutte, soyons
TOU.TE.S MOBILISÉ.E.S POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

LE 6 JUIN
À 13h30 place de la préfecture au Mans

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

Entreprise / Collectivité : .....

Code postal..... Ville.....

Tél. ..... Courriel : .....

À remettre à un·e syndiqué·e CGT

Je flashe et je me syndique en ligne